



bretagne europe



b.p.95 22404 Iamballe

N°15

Avril 1986

5f

éditorial

Encore une fois et notamment après les Européennes de 1984, le mécanisme électoral français aura anihilé le sens d'un scrutin. Occultées par les Législatives les premières Elections Régionales au suffrage universel n'auront été qu'un nouveau champ clos pour les grands partis politiques parisiens dont on attend toujours de savoir exactement de quoi ils vivent si bien.

Quant au Mouvement Breton, privé de moyens, ce qui ne lui épargne même pas quelques ambitions personnelles, il n'y aura fait finalement qu'une figuration à peine intelligente.

Du moins au niveau des suffrages exprimés en sa faveur. Mais il en va tout autrement pour les idées qu'il défend. Car si l'on en croit les déclarations des leaders régionaux de gauche comme de droite il va maintenant de soi que la Loire-Atlantique devrait rejoindre la région administrative de Bretagne, que la Langue Bretonne doit se voir reconnaître un Statut Officiel, et que, bien sur, il est indispensable de conforter compétences et pouvoirs de ce qu'ils finiront bien par appeler le Parlement de Bretagne.

En bref tous ces gens sont des Autonomistes qui s'ignorent à peine.

Mais qu'attendent-ils donc pour faire droit à ces revendications qu'ils jugent essentielles?

Ils attendent un Siègne, d'y être confortablement assis, et d'y rester longtemps.

La requête que nous avons introduite auprès de la Cour Européenne a été enregistrée le 3 février par le Secrétariat de la Commission Européenne des Droits de l'Homme sous le numéro 11987/86. Sans faire état du fonds du dossier nous avons fait passer un communiqué de presse juste avant les élections du mois de mars qui évoquait la possibilité de demande d'annulation des Régionales en fonction des résultats de cette action judiciaire.

BRETAGNE-EUROPE : POUR L'ANNULATION DES RÉGIONALES. - L'association « Bretagne-Europe » ne fait pas dans la dentelle : « Pour faire en sorte que les élections régionales soient l'occasion de faire droit aux revendications bretonnes et en particulier au rattachement de la Loire-Atlantique à la région administrative de Bretagne, elle a introduit auprès de la Cour européenne des Droits de l'homme, une requête tendant à demander l'annulation de ces élections organisées dans le cadre d'une circonscription créée par le régime de Pétain en 1941 et rejetée depuis par les élus comme la population ». Ni plus, ni moins. Cette requête vient d'être enregistrée par le secrétariat de la commission européenne des Droits de l'homme.

Ouest-France
13 mars 1986



pas d'accord
il faut arrêter de
ces soupçons
des Bretons
est long
de
auto-
observance
!!!

Une Communauté européenne à la fois plus efficace et plus démocratique, qui puisse répondre à tous les défis du monde moderne tout en tenant compte de l'opinion et des préoccupations de ses citoyens: tel est l'objectif essentiel de la Commission européenne. Pour l'atteindre, elle propose aux Douze de rajeunir la "Constitution" de la Communauté, c'est à dire le Traité de Rome, signé en 1957. Elle vient de soumettre des propositions en ce sens aux représentants des Douze réunis pour préparer une réforme du Traité.

On se souvient qu'en juin, à Milan, les chefs d'Etat et de gouvernement avaient lancé l'idée d'une "conférence inter gouvernementale" chargée de réformer le Traité de Rome. En juillet, le Conseil des ministres de la Communauté a décidé que cette conférence se réunirait à partir de septembre et remettrait un rapport au sommet européen de Luxembourg, en décembre.

La conférence, la première du genre depuis 1957 comprend deux groupes de travail: l'un essaie d'échafauder un nouveau Traité européen créant une politique étrangère commune et peut-être une politique de défense; l'autre étudie les modifications à apporter au Traité de Rome, qui concerne essentiellement les aspects économiques et sociaux de l'Europe communautaire.

C'est à ce deuxième groupe que la Commission a soumis un dossier qui pourrait changer le visage de la Communauté.

CONFÉRENCE DES RÉGIONS :

Les peuples celtes sur la scène européenne

La 9^e convention de la Fondation pour la compréhension internationale se tiendra du 7 juin au 11 juin à Copenhague. Lors de cette conférence auront lieu un festival celtique et des excursions dans les pays celtiques (du 11 au 18 juin). La manifestation est patronnée par Marcelino Oreja, secrétaire général du Conseil de l'Europe, et le président du Comité d'organisation le Lord Maire de Copenhague, Egon Weidekamp. Divers problèmes seront abordés, entre autres ceux du gouvernement autonome, national et de l'autonomie régionale. On y parlera bien sûr du centralisme, du régionalisme et de la démocratie... La connaissance de l'anglais est recommandée.

Rens. : Foundation for International Understanding, Kulturvet, 2, postbox 85, DK-1003 Copenhague k Danemark.

La Commission propose en effet que le Conseil des ministres, qui vote les "lois" de la Communauté, prenne désormais ses décisions, sur toute une série de questions cruciales, non plus à l'unanimité, mais à une forte majorité. Un tel changement, s'il était adopté et appliqué, mettrait fin à la plupart des blocages qui font traîner des projets pendant des mois et même des années.

Dans cette perspective, c'est à la majorité que les ministres adopteraient toutes les mesures nécessaires à la création d'un vrai marché commun sans frontières pour le 31 décembre 1992. La Commission veut aussi donner à la Communauté des pouvoirs adéquats dans tous les domaines où les Européens peuvent s'affirmer en unissant leurs forces: d'abord la recherche et les nouvelles technologies, mais aussi l'environnement et la culture, notamment la télévision. Pour que les secteurs économiques les plus faibles et les régions les pauvres profitent également de l'unification de l'Europe, la Commission souhaite une politique plus efficace de redistribution des ressources.

La Commission réclame aussi pour elle-même des pouvoirs plus étendus et, pour le Parlement européen, élu au suffrage universel depuis 1979, la possibilité d'influencer réellement les décisions du Conseil des ministres.

EUROFOCUS

Les rencontres européennes de Bretagne

Les 3 et 4 mai sera organisée à Brest la "journée de l'Europe" qui chaque année est célébrée dans les 12 pays de la CEE. En Bretagne le Mouvement Européen du Finistère, présidé par Emmanuel Morucci, organisera un grand colloque européen consacré aux jeunes et à la place des Régions en Europe. A cet effet, le MEF recevra des intervenants de plusieurs tendances politiques.

Le 3 mai : stands d'information, exposition, colloque "Les jeunes en Europe", colloque "Rôle et place des Régions dans la CEE", concert pour l'Europe (soirée), dédicaces de livres, remises des Prix du Concours d'Affiches pour l'Europe des Ecoles et Lycées de Bretagne.

Le 4-mai : congrès national des Jeunes du Mouvement Européen et célébrations pour la Journée de l'Europe en présence de nombreuses personnalités politiques et associatives.

Mouvement Européen du Finistère, 1, rue Proudhon, 29200 Brest.



LE 9 MAI sera le Jour de l'Europe. La Commission de Bruxelles prépare activement cette première manifestation qui se déroulera simultanément dans toutes les capitales de la Communauté.

Les relations financières entre les régions et les instances européennes

« Les relations financières entre les régions et les instances européennes : ce que les entreprises, les collectivités et l'agriculture peuvent attendre de Bruxelles ». Ce sujet intéressant et vaste a été traité lundi soir au siège du CMB, à Kerhuon, par M. Yves Le Portz, président de la commission des opérations de bourse, président honoraire de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Entouré de MM. Louis Lichou, président du CMB; Yves Le Baquer,

directeur général, et Coudray, vice-président, M. Le Portz a parlé devant des chefs d'entreprises, des responsables d'organisations professionnelles et des élus. M. Lichou a présenté à l'auditoire cet « éminent compatriote désireux de rendre service aux forces vives de notre région ».

Ci-joint un extrait de cette conférence de Y. Le Portz du 13 Janvier concernant plus particulièrement

le rôle de la B.E.I.



M. Le Portz entouré de MM. Le Baquer et Lichou.

(LE TELEGRAMME 14/01/86)

Le commerce extérieur de la Bretagne

Principaux pays fournisseurs

ESPAGNE	12,9 %
BRESIL	12,3 %
ETATS-UNIS	9,9 %
ITALIE	8,6 %
ALLEMAGNE (R.F.A.)	7,9 %
ROYAUME-UNI	7,5 %

Principaux pays clients

ITALIE	18,0 %
ALLEMAGNE (R.F.A.)	10,7 %
ESPAGNE	9,0 %
BELGIQUE/LUXEMBOURG	8,9 %
ROYAUME-UNI	6,5 %
ARABIE SAOUDITE	5,8 %

Principaux produits importés

TOURTEAUX	12,6 %
VOITURES PARTICULIERES	6,7 %
PRODUITS DE LA PECHE	5,3 %
GRAINES DE SOJA	4,3 %
VIANDES FRAICHES	4,0 %
PRODUITS PETROLIERS	3,1 %

Principaux produits exportés

VOITURES PARTICULIERES	14,2 %
VIANDES DE VOLAILLES	13,4 %
PIECES ET EQUIP. AUTO	7,2 %
VIANDES FRAICHES	5,2 %
MATERIEL TELECOM.	5,0 %
PRODUITS DE LA PECHE	4,2 %

Total des importations
15,1 milliards de francs

Total des exportations
17,7 milliards de francs

Le Bureau d'Information de la Commission des Communautés Européennes a consacré un dossier à la région administrative de Bretagne qui fournit en particulier un certain nombre de chiffres assez étonnants concernant le commerce extérieur, France non comprise.

RE-VOILA LES M.C.M. !

Comme après chaque ajustement des parités monétaires entre Etats membres de la Communauté, les Montants Compensatoires Monétaires reviennent à l'ordre du jour.

Rappelons que ces dispositions tendent à maintenir l'égalité des prix de vente entre pays producteurs quelles que soient les fluctuations relatives des devises. Conçus dans un esprit éminemment communautaire les MCM fonctionnent, de fait, comme des taxes à l'exportation lorsqu'ils sont négatifs, donc pour les pays qui dévaluent, et comme des subventions lorsqu'ils profitent à ceux qui réévaluent. Et si leur mise-en-œuvre agite tant les milieux agricoles c'est bien parce que l'Europe Verte connaît seule l'application conjointe des règlements communautaires et des règles du jeu de la concurrence.

C'est ainsi que les éleveurs bretons se trouvent confrontés à une production allemande inexistante il y a vingt ans et que le ton des discussions s'échauffe à Bruxelles, alors même que les USA durcissent leurs positions vis-à-vis de l'agriculture de la CEE.

Face à ces pressions une Europe qui ne serait que Verte a-t-elle la moindre chance?

La BEI est à la fois une Institution Communautaire, issue du Traité de Rome, et une banque au sens international du terme ; en FRANCE, elle serait considérée comme Etablissement de Crédit. Elle a été établie sur le modèle de la Banque Mondiale. Son capital appartient aux Etats membres et sert de garantie auprès des créanciers. Elle emprunte sur tous les marchés financiers du monde, dans l'ordre d'importance décroissante : en dollars, marks, yen, florins, francs suisses et d'autres monnaies, ainsi qu'en Ecus. Elle prête sur ces emprunts et sur certains Fonds mis à sa disposition par la CEE, venant du budget communautaire ou empruntés sous la signature CEE (nouvel instrument communautaire). Ces capitaux sont prêtés sans bénéfice, la BEI étant un organisme à but non lucratif qui se contente de couvrir sa marge de frais généraux qui est très faible, de l'ordre de un huitième à un quart % de taux d'intérêt. La faiblesse de cette marge s'explique par le fait que la banque ne paie ni impôts ni dividendes. Les produits du placement du capital sont mis en réserve pour maintenir constante la valeur réelle de ce capital, de façon à ce le pouvoir d'emprunt de la banque reste lui aussi constant, ce qui lui évite de faire appel aux Etats pour des augmentations de capital liées à l'inflation. En fait, la BEI a tout de même été appelée à procéder à des augmentations du fait du développement très rapide de ses opérations : 12 % en moyenne de sa création à 1983 en valeur réelle (c'est-à-dire hors inflation). Récemment les Etats ont décidé de modérer ce rythme mais ceci n'empêchera pas la Banque Européenne de maintenir le volume de ses prêts en valeur réelle dans les anciens Etats Membres ni de le développer dans les nouveaux (GRECE, ESPAGNE, PORTUGAL).

En 1984 et 1985, la BEI a prêté, avec garanties publiques ou privées, environ 7 milliards d'Ecus par an dont environ 91 % à l'intérieur des pays de la CEE, le reste aux pays de l'accord de LOME (principalement l'Afrique au sud du Sahara) et les pays non membres dans le bassin méditerranéen.

Ces prêts s'adressent à deux grandes catégories d'investissements : ceux qui servent au développement régional d'une part (environ 50 % des concours), et ceux qui servent d'autres priorités communautaires d'autre part : dans les années soixante il s'agissait surtout des communications, dans les années soixante-dix du développement énergétique (notamment nucléaire), et depuis 1980 du développement industriel avec pour priorités les PME et les technologies avancées. Tout investissement prioritaire en Bretagne peut bénéficier à la fois des interventions du FEDER et de la BEI.

Pourquoi des prêts BEI, alors qu'il existe un secteur bancaire classique important ? Parce qu'il est important qu'un effet macro-économique additionnel soit effectué par la Communauté pour favoriser le développement de l'investissement. Les interventions de la BEI s'analysent comme des transferts de devises vers un pays déterminé, ce qui veut dire que ces prêts jouent un rôle important pour briser la contrainte que représente pour la politique d'investissement de chaque Etat le risque de déficit de sa balance des paiements. La BEI a transféré vers les pays déficitaires ces dernières années, l'équivalent de 1 % de leur PNB, ce qui correspondait pour plusieurs d'entre eux au déficit total de leur balance des paiements courant et constituait donc une aide extrêmement utile à leur équilibre économique global.

Mais, plus concrètement, les prêts de la BEI sont consentis directement ou indirectement pour le financement d'investissements déterminés.

Les financements de la Banque s'adressent aux investisseurs :

- sous forme de prêts directs aux industriels ou aux promoteurs d'infrastructure (collectivités territoriales notamment) ;
- ou sous forme indirecte par l'intermédiaire d'organismes financiers qui peuvent être les SDR, la CAECL, le Crédit National, la Caisse Centrale de Crédit Coopératif... pour un investissement déterminé ou en prêts globaux que l'emprunteur répartit sur une série d'investissements.

Les prêts peuvent couvrir jusqu'à 50 % du coût brut des investissements, le minimum de chaque prêt direct étant de 15 millions de francs. Ils sont accordés en différentes monnaies, l'intermédiaire prenant généralement à sa charge le risque de change, et en certains cas en francs français (taux actuel à 12 ans, 11,60 %).

Dans les dernières années, la France a été le second pays emprunteur à la BEI après l'ITALIE, avec environ 19 % des opérations de la Banque.

Monsieur LE PORTZ a ensuite commenté les critères d'admissibilité aux prêts de la BEI et récapitulé les prêts les plus importants de ces dernières années en soulignant au passage ceux qui concernent la Bretagne et note que la région administrative figure au premier rang des régions françaises pour l'attribution de prêts globaux sur les ressources propres de la BEI. Il insiste aussi sur le peu d'emplois directs permanents créés par ces financements, compensé par l'importance des emplois créés pendant la période d'investissement, ce qui souligne l'importance du volume d'investissement sur l'emploi.

BRETAGNE EUROPE

↳ était représentée aux VIII^{èmes} entretiens de St Vincent du Val d'AOSTE sur le Régionalisme qui avaient pour thème cette année : "Tourisme et Identité Régionale".

↳ a appuyé l'action des Etats de Bretagne qui ont obtenu la mise sous séquestre de plusieurs extraits de l'émission de S. Collaro "Cocoricocoboy" pour propos racistes vis-à-vis de la Bretagne à travers le personnage de Pencassine.

ASSEMBLEE GENERALE
DE
BRETAGNE EUROPE
DIMANCHE 11 MAI 1986
10 heures
QUIMPERLE
PORS AN BRETON

Cotisations 1986:

individuelle : 240 Frs
couples : 300 Frs
réduite : 80 Frs

↳ En collaboration avec le Middlesex Polytechnic de Londres, l'Université de Nantes offre cette année aux bacheliers la possibilité de préparer en quatre ans un diplôme franco-britannique d'économie européenne. Les dossiers sont à déposer avant le 26 mai. Renseignements au secrétariat de la Faculté: Tél: 40 29 22 88, P. 447, 430.

Revue "BRETAGNE-EUROPE"
Abonnement d'un an (4 N°)
Ordinaire: 20F.
de Soutien: 100F.
Réalisation: Th. MORVAN
• Rener ar gelouenn (le directeur de la publication): Yann Poilvet.
Imprimerie: Saint Michel, 3, rue Beau
mur, 22000 St Brieuc

Une assemblée d'incompétences

PAR GLENMOR

Prompts à discourir sur tout en tant qu'humanistes et sur rien en tant que spécialistes, nos "grands" politiques "mafiosi" mensurés, ont appris, d'instinct sans doute, les heureuses conséquences de "l'omerta". Les tenants du pouvoir régional ont cru, en toute naïveté, que l'Etat français, suite aux conséquences néfastes du jacobinisme traditionnel, dans le souci d'une démocratisation plus poussée, allait œuvrer pour une fois dans le bon sens. Nous avons pensé que cette réforme, étant essentielle et de première importance, allait faire l'objet d'un débat public et contradictoire sur toutes les chaînes de télévision et dans les pages de nos quotidiens. Nous nous attendions même au débridement colérique des Debré, Chirac, Le Pen et Marchais, des Barre et Giscard au grognement plus sournois du CERES et de Poperen.

La question se pose : les Hexagonaux ont-ils pris mesure de leur bêtise, ont-ils réalisé l'incapacité où se trouve le monolithisme étatique à résoudre les problèmes des pays au quotidien ? Ce serait, je crois, accorder une prime à leur intelligence et admettre une évolution positive de leurs structures mentales. Nous savons que ces dernières données ne se réforment pas si aisément dans l'individu et qu'il faut le choc des générations pour abattre les remparts et baisser les pont-levis.

D'où vient, dès lors, le silence et la résignation des Jacobins de service ? Sans préjuger de l'avenir, nous pouvons affirmer que leur complaisance n'est due qu'à l'inanité de la réforme et à l'inutilité de ces assemblées. Le projet socialiste de décentralisation n'est qu'emplâtre sur jambe de bois. La réforme n'est que glissement d'arbitrages. L'Etat ne veut concéder aucun pouvoir réel à la Bretagne ni aux autres régions. Les Jacobins peuvent dormir tranquille d'autant que l'introduction de la "proportionnelle" leur permet de "caser" dans ces assemblées, sinécures d'attente, leurs laissés-pour-compte des législatives. Vestibules ou salles d'attente, nos "conseillers" régionaux vont pouvoir somnoler et ronronner avec un ensemble touchant car nous ne nous attendons pas à ce que les "grands partis" aillent publiquement dénoncer les incapacités, dans de telles structures, à œuvrer efficacement pour notre pays et refaire son unité (Nantes est toujours capitale de la Bretagne).

Signalons au passage, les mots devant tout de même avoir un sens, que les élus au suffrage universel, au niveau hexagonal et européen, sont dits "députés" mais un élu breton, pour une assemblée bretonne, est dit "conseiller" même s'il est aussi élu au suffrage universel et tient sa légitimité de la "vox populi". D'à-peu-près en équivoque, les silences, les non-dits ont un seul objectif : voiler le côté dérisoire d'une espèce de décentralisation qui n'écornie en rien le pouvoir central, qui tiendrait même à le renforcer si jamais dans ces chambres d'enregistrement devaient s'instaurer les mêmes clivages qu'au Palais Bourbon, ce qui, à notre avis est inéluctable. Etant donné le système électoral : départementalisation du scrutin et surtout amalgame des régionales et des législatives. Ces dernières favorisent les grands partis hexagonaux tout en occultant le débat régional. L'électeur, un peu perdu, n'a le choix qu'entre l'abstention ou son vote traditionnel, ce qui ne laissera aux listes bretonnes que peu de chances ; en réalité, outre qu'en face des dépenses inconsidérées des grands partis, elles ne disposeront que de tout petits moyens et même, disons-le sans honte, pas de moyens du tout.

Il ne suffit pas d'institutionnaliser une réforme pour lui conférer une réelle pérennité. Il faut la constitutionnaliser donc passer par une réforme en profondeur, définir les compétences des "parlements" régionaux, les inscrire dans la Constitution de la Cinquième République. Tant que l'existence de ces "Parlements" dépendra du bon vouloir d'un Premier Ministre ou même d'une crise de foie du Ministre de l'Intérieur, leur autorité demeurera inexistante et leurs possibilités d'agir dans l'espace et le temps seront nulles.

Fallait-il, dès lors, que le mouvement breton se

mobilise et présente une liste par département pour ce genre de foire ? Un artiste ne choisit pas les organisateurs, ni la scène, ni la salle. Il lui suffit d'être lui-même sur le tréteau qu'on lui alloue, de ne pas se tromper de discours et surtout de ne pas le tronquer par démagogie. Nos candidats doivent donc manœuvrer en toute honnêteté. La modestie de notre avenir électoral, pour le moment, nous oblige à inscrire notre discours sur une page de probité. La campagne électorale n'est, au mieux, qu'une tournée organisée sur les tréteaux d'une kermesse où tout menteur a droit à la parole à seul effet de faire rire le badaud, de le flatter, d'accrocher sa connivence. Pour s'y faire voir le candidat décline, expose, propose, semelle, cire et fait reluire un projet. Ceci ne l'engage pas à grand chose, à rien. L'impétrant sait pertinemment que le scénario pour lequel il s'affaire n'a aucune possibilité d'amidonner le ventre mou de ses rêves d'avenir.

Les listes bretonnes savent-elles qu'elles prennent un grand risque en menant campagne sur un programme au demeurant excellent : "vivre, décider, travailler au pays" ? Slogan qui sera peu ou prou celui de tous les partis politiques en présence. Que l'on y ajoute une notion progressiste du meilleur aloi ou conservatrice et culturelle, cela n'aura guère d'importance tant le débat réel va être occulté par les législatives. Ce qui nous paraît plus grave, et bien plus grave, c'est le cautionnement qu'apporte à cette assemblée une campagne sur programme sans le mettre au conditionnel. Elle n'aura ni les moyens, ni la volonté (au demeurant quelle majorité ?) de le réaliser.

Il avait été entendu que notre présence à ces élections n'avait d'autre but que de dénoncer les magouilles politiques des partis hexagonaux, l'inanité d'une décentralisation qui n'a jamais eu, en perspective, le desserrement de l'étau parisien mais la volonté bien arrêtée de renforcer les mâchoires de ce dernier. Quelque soit le pouvoir qui sévira demain à Paris, il aura beau jeu de s'appuyer sur ce genre d'assemblées, à qui le suffrage universel confère une sorte de légitimité supplémentaire, pour mettre en train dans les régions un certain nombre de réalisations impopulaires. Ainsi, sans vouloir jouer les chevaliers de l'Apocalypse, les Cassandre, ou les Parques aux jardins des Hespérides, nous pouvons affirmer que cette assemblée imposera aux Bretons une centrale nucléaire sur le terrain qu'elle aura choisi. Paris pourra jouer les Ponce-Pilate car l'assemblée régionale verrouillera la contestation !

Ainsi nous allons vivre, dans les mois qui viennent, un paradoxe politique. Paris pourra décider n'importe quelle politique, n'importe quelle réalisation ; les remugles et pestilences ne remonteront plus jusqu'à lui, les assemblées régionales seront d'excellents syphons ! Tel qu'il était le pouvoir jacobin n'était qu'un colosse aux pieds d'argile. Que l'on se souvienne de mai 1968, un De Gaulle perdu cherchant refuge en Allemagne auprès d'un Massu qui n'en est pas encore revenu. Que l'on se souvienne du pouvoir giscardien émié par le scandale des diamants, à sa déroute devant la pugnacité organisée et réfléchie des grands-pères et grands-mères de Plogoff. Le jacobinisme parisien vient de se renforcer les chevilles. Le gouvernement qui va naître du 16 mars 1986 pourra en toute quiétude affirmer : nous n'imposons aucune centrale nucléaire aux Bretons, eux-mêmes la réclament par l'intermédiaire d'une assemblée qu'ils ont élue au suffrage universel ; c'est leur affaire.

C'est aujourd'hui qu'il faut s'interroger sur notre volonté de participer à ce semblant de démocratie ; c'est dès aujourd'hui qu'il faut dénoncer ce qui, demain, risque de devenir irréversible. C'est encore dès aujourd'hui qu'il faut se battre pour obtenir un véritable pouvoir en Bretagne, celui que nous revendiquons depuis si longtemps et qui nous est dû par le droit à la différence sans doute, mais plus sûrement encore par le simple jeu de la démocratie qui, sous tous les Jubés du monde, se doit de ramener le pouvoir au plus près de ceux qui ont à le subir.

GLENMOR

L'information bretonne existe aussi sur MINITEL avec **ARMOR** (code AR) sur le magazine GMT. Et bien sûr, toujours **Kelousan** (code KELA) sur TOM. Ces deux services sont accessibles par le KIOSQUE. Téléphone : 36 159 177.